

LE DOSSIER

Ma poubelle DES SOLUTIONS NOUVELLES POUR L'ALLÉGER !

L'ACTU

MOBILITÉ

3 nouveautés pour plus de services

EAU POTABLE

Sécuriser l'alimentation

AGIR ENSEMBLE

Consommer bio et local au même prix ?

THONON AGGLOMÉRATION

2, place de l'Hôtel de Ville
BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex
04 50 31 25 00

www.thononagglo.fr

25 COMMUNES, UNE MÊME DYNAMIQUE

Allinges	Lully
Anthy-sur-Léman	Le Lyaud
Armoy	Margencel
Ballaison	Massongy
Bons-en-Chablais	Messery
Brenthonne	Nernier
Cervens	Orcier
Chens-sur-Léman	Perrignin
Douvaine	Sciez
Draillant	Thonon-les-Bains
Excenevex	Veigy-Foncenex
Fessy	Yvoire
Loisin	

Le Magg' n°10 - Février 2023

Directeur de la publication : Christophe ARMINJON

Rédactrice en chef : Caroline Blondet

Rédaction : BeVerb, service communication

Design & mise en page : Kalistene Anney

Impression : Fabrègue Imprimeur - Bois Joli
BP 10 - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche. Imprimé sur
du papier PEFC (issu de forêts gérées durablement
et de sources contrôlées)

Crédits Photos : Thonon Agglomération :
p.2 (Christophe Arminjon), p.3 et 18 (défi foyers
alimentation positive à Sciez), p.4 (lycée),
p.5 (maison mobilité), p.6 (réunion publique
Thonon), p.7 (eau potable, La R'Mize, chantier),
p.9 (compostage), p.15 (compost), p.19 (réunion
publique Douvaine) ; Yvan Tisseyre : couverture,
p.2 (bus), p.3 (espace-tri, Karine Luchini), p.6
(panneau affichage), p.8 (OTi), p.9 (antenne
de justice, broyage), p.10 (camion de collecte),
p.12 (tri), p.14 (centre de tri), p.16 (espaces-tri,
déchetterie), p.21 (Karine Luchini), p.23 (Noyer) ;
Paul Pastor (p.4 Merotto) ; Mondovélo (p.5 vélo) ;
SIAC (p.7 Dranse) ; Grisan Architectes : p.8 (OTi) ;
Excoffier Recyclage : p.14 (nouveau centre de tri) ;
Hugo Clément : p.17 (La R'Mize) ; Fabienne
Rappeneau : p.23 (théâtre) ; Maison des Arts
du Léman (p.23 théâtre, jazz) ; Istock.

Dépôt légal : février 2023

N° ISSN : 2777-9572 (en ligne)
2677-8742 (imprimé)

Tirage : 47 000 exemplaires

Edito



CHRISTOPHE ARMINJON,
PRÉSIDENT DE THONON AGGLOMÉRATION

Madame, Monsieur,
Chers Concitoyens,

La santé en priorité

2022 aura été synonyme de relatif retour à la normale s'agissant de nos activités, même si la vigilance reste de mise à l'égard du virus Covid-19 et que notre système de santé demeure sous tension, la crise n'ayant fait que révéler des problématiques structurelles dont les solutions tardent à venir.

Souhaitons donc que 2023 soit l'année de la concrétisation des promesses faites aux soignants et à l'hôpital public. Le maintien d'une offre de soins de qualité garantissant une réponse graduée et adaptée à chaque territoire est en effet un gage de cohésion sociale et un impératif d'égalité entre citoyens.

Un Projet de territoire pour l'Agglomération

Créée en 2017, notre Agglomération s'est construite sans projet politique par simple agrégation de territoires engagés sur des projets radicalement différents.

C'est ce qui explique, qu'aujourd'hui encore, certains services ne soient pas rendus uniformément sur l'ensemble du territoire, certains étant gérés par l'Agglomération, d'autres par les communes : crèches, centres de loisirs, gymnases, services de maintien à domicile, instruction du droit des sols. Ces exemples illustrent bien l'incohérence de cette construction, qu'il nous faut aujourd'hui revoir.

On peut aussi regretter que certains contempteurs de l'Agglomération lui reprochent de ne pas faire assez tout en se refusant à lui octroyer les moyens d'agir. Tel fut le cas lorsqu'il s'est agi de décider d'un partage de la taxe d'aménagement... Une taxe pourtant censée financer une compétence essentielle de l'Agglomération : la planification de l'aménagement du territoire !

Pour autant, le consensus est possible, à l'image de la gestion des déchets : ce service s'harmonise progressivement sur les 25 communes, avec un accord pour la convergence des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'élaboration du projet de territoire, engagée en 2021, va aboutir sous peu. Dire ce que nous voulons faire ensemble et s'en donner les moyens, tel est l'enjeu du travail en cours.

Bonne Année !



Pour rester connecté à l'actualité de Thonon Agglomération,

inscrivez-vous à la newsletter
sur www.thononagglo.fr
et suivez-nous sur





SOMMAIRE

04 > 09

à LA UNE

- MOBILITÉ : 3 NOUVEAUTÉS
POUR PLUS DE SERVICES

- Urbanisme : contribuez au devenir du territoire
- Eau potable : sécuriser l'alimentation du sud-ouest de l'agglomération

10 > 17

DOSSIER

Ma poubelle : des solutions nouvelles pour l'alléger

18

à GIR ENSEMBLE

- Consommer bio et local au même prix ?

19

à (SA)VOIR

- Lycée, gymnase, piscine : les projets qui impacteront Douvaine

20

à VOS CÔTÉS

- Économies d'énergie : faites-vous aider pour vos travaux

21

à ACTEURS DE L'AGGLO

- Karine Luchini : un projet artistique aux Biollets et à Sainte-Hélène

22

à ACTIONS

- Brenthonne/Bons-en-Chablais : optimiser la ressource en eau potable

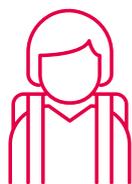
23

à GENDA





Le nouvel établissement verra le jour dans le quartier du Maisse à Douvaine.



► ENSEIGNEMENT

Lycée à Douvaine : le point sur le projet

Lors de la première réunion publique sur l'aménagement du quartier du Maisse à Douvaine à l'automne dernier (*lire p. 19*), les représentants de la Région Auvergne Rhône-Alpes sont venus à la rencontre des habitants afin de partager avec eux les premières informations disponibles sur le projet de lycée.

1700 élèves accueillis

au sein de filières
générales,
technologiques
et professionnelles

L'établissement accueillera au total 1 700 élèves au sein de filières générales, technologiques et professionnelles, avec l'ouverture notamment de bacs professionnels dans les domaines de la coiffure, de l'esthétisme ou encore de la maintenance. Ils seront encadrés par environ 180 adultes – équipes enseignantes et administratives comprises. L'emprise au sol des bâtiments est estimée à 25 000 m², soit la moitié des espaces réservés au projet. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé dans l'objectif de retenir un projet architectural début 2024. Son intégration paysagère sera un point fort d'attention. **Les travaux devraient débuter**

en 2026, avec une livraison prévisionnelle et progressive des locaux entre 2028 (lycée d'enseignement général) et 2030 (sections professionnelles).

"Le projet de construction du lycée de Douvaine correspond à deux priorités. Tout d'abord, répondre à l'enjeu démographique de la Haute-Savoie en permettant aux jeunes du territoire de bénéficier d'un établissement attractif proposant des filières d'enseignement général, technologique et professionnel. Ensuite, relever le grand défi de la performance énergétique avec des locaux et des équipements de qualité qui seront exemplaires d'un point de vue environnemental et à la pointe de l'innovation. C'est sans doute le projet le plus ambitieux qu'ait jamais porté la Région" précise Laurent Wauquiez, président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

ÉCONOMIE

QUAND LE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUSSE LES PORTES DE L'INDUSTRIE LOCALE

Créer de nouvelles collaborations entre entreprises d'une même zone d'activités, autour de l'économie circulaire : c'est l'ambition de la démarche "Entrez dans la boucle".

Initiée au sein des Bracots à Bons-en-Chablais à l'automne dernier, celle-ci a vocation à essaimer dans 20 entreprises de la zone. L'objectif : limiter la consommation de ressources, diminuer les déchets et travailler au réemploi des matériaux, promouvoir une économie partagée et durable en partenariat avec des acteurs locaux d'insertion. Aux Bracots, sept premières entreprises franchissent le pas : Merotto, Chocolatree, Saniquatair, Les Pros du Paysage, Provendi, Soler Automobiles et Tardy-Thivent. Elles vont bénéficier d'un accompagnement à toutes les étapes de la démarche (diagnostic, solutions et mise en œuvre), qui est coordonnée par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, avec le soutien de Thonon Agglomération et de l'Agence Economique du Chablais.

Plus d'informations : Thonon Agglomération
Service Economie-Tourisme



L'entreprise Merotto, fabricante de charpentes, ossatures et structures bois, est l'une des premières à avoir manifesté son intérêt pour cette démarche.

► MOBILITÉ

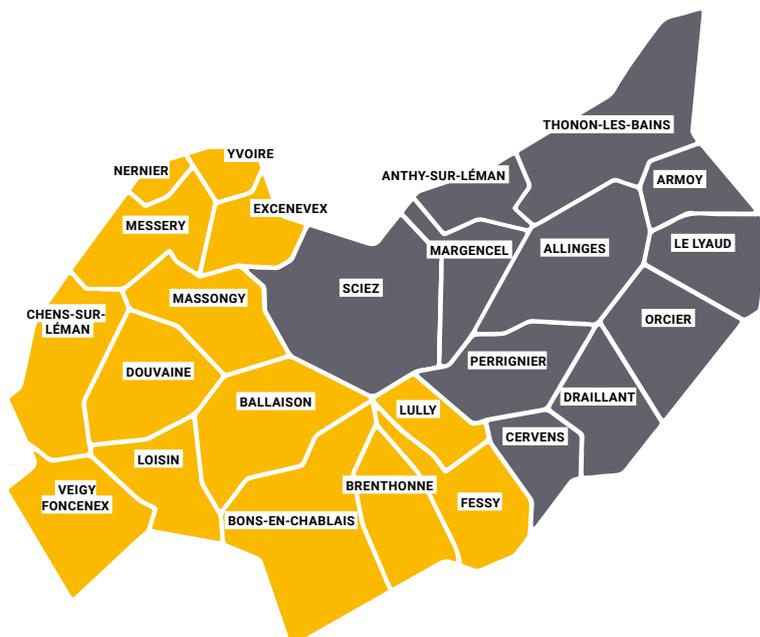
3 NOUVEAUTÉS POUR PLUS DE SERVICES !

1 / Nouvelle tarification STAR'T

Finalisant la mise en place du réseau STAR'T, une nouvelle tarification est entrée en vigueur mi-décembre 2022.

Poursuivant l'objectif de permettre à chacun sur le territoire de préférer le bus, le billet unitaire passe à 1,20 € pour n'importe quel trajet d'une heure dans l'une des **nouvelles zones A ou B** (2,20 € pour les deux zones), où que vous soyez dans l'agglomération. Un trajet qui peut désormais aussi s'effectuer en empruntant le funiculaire, entré définitivement au sein du réseau STAR'T.

Afin de renforcer l'attractivité et le recours aux transports collectifs, les abonnements sont nettement plus avantageux, et les tarifs réduits s'étoffent. En plus des tarifs préférentiels familles nombreuses et personnes à mobilité réduite, les personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (ex-CMU) peuvent prétendre à un tarif réduit.



Zone A Thonon-les-Bains, Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoiy, Cervens, Drailant, Le Lyaud, Margencel, Orcier, Perrignier, Sciez.

Zone B Ballaisson, Bons-en-Chablais, Brethonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Massongy, Messery, Nernier, Veigy-Foncenex, Yvoire.

2 / Ouverture de la Maison de la mobilité



La Boutique transports, installée jusqu'à présent place des Arts à Thonon-les-Bains, va bientôt déménager.

Les agents du réseau STAR'T vous accueilleront sous peu au sein de la Maison de la mobilité, dans l'aile Est de la gare. Vous pourrez vous y informer sur l'offre de mobilité dans l'agglomération et au-delà (ligne transfrontalière 271, CGN, réseau EVA'D, etc.). Les titres de transport du réseau STAR'T y seront également disponibles à l'achat.

Nouveaux horaires : du lundi au vendredi de 9h à 18h
Samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h (hors jours fériés)

3 / À bicyclette (électrique) !

Louez votre vélo à assistance électrique ! Thonon Agglomération vous propose de découvrir facilement et simplement ce mode de déplacement du quotidien. Vous pouvez choisir la durée de votre location (jusqu'à une année), des tarifs réduits sont en vigueur (une année plein tarif : 200 €) et vous ne vous souciez pas de l'entretien. Cette prestation est confiée à une entreprise locale. De plus, en louant votre vélo à assistance électrique, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour emprunter le bus en zone A. **Informations complètes et préinscription en ligne d'ici fin février 2023.**

Pour en savoir plus : star-t.fr / Facebook STAR'T



Le montage et l'entretien des vélos ont été confiés à l'enseigne Mondovélo à Anthy-sur-Léman.

AMÉNAGEMENT

CONTRIBUEZ AU DEVENIR DU TERRITOIRE, QUAND VOUS VOULEZ !

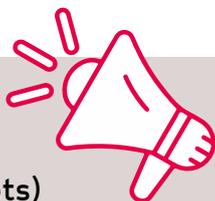
Alors que la première phase (l'état des lieux) du PLUI-HM (Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité) s'achève, Thonon Agglomération a déjà mené plusieurs actions de concertation. Ce document de planification, qui donne à la fois le cadre et les actions, intègre deux volets stratégiques pour l'aménagement du territoire : l'habitat (avec un Programme Local de l'Habitat), et la mobilité (avec un Plan de mobilité). Une fois approuvé, il s'appliquera à l'ensemble des 25 communes qui composent notre agglomération. Nous sommes plus de 94 000 citoyens résidant dans l'agglomération à être concernés. Pour que cet aménagement réponde à nos besoins et aux enjeux environnementaux et de transition énergétique, formulez vos remarques et vos propositions dès à présent ou quand vous le souhaitez, et partagez-les via la plateforme cartographique dédiée *Dites-nous tout*. Complétant ce dispositif innovant de participation, des réunions publiques et des ateliers de concertation sont programmés. Par ailleurs, un registre de remarques est disponible dans votre mairie.

JE M'INFORME

sur thononagglomeration.fr
(rubrique Nos grands projets)

ET JE PARTICIPE

sur la plateforme *Dites-nous tout* !
<https://ditesnoustout.fr>



94 476

C'EST LE NOMBRE D'HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION AU 1^{ER} JANVIER 2023.

Avec une croissance démographique moyenne de 1,71 % en un an, nos 25 communes regroupent désormais 11,03 % de la population de la Haute-Savoie*, plaçant Thonon Agglomération comme la deuxième intercommunalité du département après celle d'Annecy et devant celle d'Annemasse.

* Données INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (population totale)



De premières réunions publiques étaient organisées en décembre à Thonon-les-Bains et Ballaison autour du futur plan local d'urbanisme intercommunal habitat et mobilité.

PAYSAGES

Nouveau règlement pour les enseignes et la publicité

Approuvé le 27 septembre dernier, le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) est désormais applicable à l'ensemble des communes de l'agglomération, sous le contrôle des Maires, détenteurs du pouvoir de police de l'affichage extérieur. Ce document de référence encadre l'implantation et le format des publicités, préenseignes et enseignes, visibles depuis les voies de circulation.

Élaboré dans un souci d'équilibre entre la visibilité des activités économiques, la préservation de la qualité des paysages et la transition écologique, ce nouveau règlement est plus précis et plus ambitieux (que la réglementation nationale), notamment dans la lutte contre les pollutions lumineuses et la réduction des consommations énergétiques.



EAU POTABLE

Sécuriser l'alimentation en eau du sud-ouest de l'agglomération

L'épisode intense de sécheresse de l'été dernier nous l'a rappelé : nos ressources en eau potable ne sont pas inépuisables. Parmi les secteurs sensibles, figurent les communes de Bons-en-Chablais, Ballaison ou encore Veigy-Foncenex. Lorsque la ressource issue du massif des Voirons est tarie, ce sont les agglomérations genevoises et annemassiennes qui doivent venir en secours.



Des opérations de secours ont dû être conduites l'été dernier dans l'agglomération, avec la mise en place de transferts d'eau entre différentes ressources.

Pour une solution plus durable et autonome, une importante étude de faisabilité a été engagée à l'été 2022 pour mettre en place une alimentation de ces communes par l'eau du lac – comme cela est déjà le cas pour Douvaine, Chens-sur-Léman, Messery, Nernier, Yvoire, Excenevex ou encore une partie de Sciez. Cette sécurisation nécessitera la construction de deux réservoirs et la pose d'environ 4 km de canalisations. Et pour optimiser le fonctionnement des ressources des Voirons, une seconde étude est lancée pour la construction d'un nouveau réservoir de très grande capacité au lieu-dit Marclay à Bons-en-Chablais, qui s'accompagnerait d'un redimensionnement des réseaux d'eau en aval sur environ 4 km. Le coût prévisionnel de tous ces travaux, s'ils étaient réalisés dans leur ensemble, est estimé à ce jour à environ 14 millions d'euros.

PRÉVENTION INONDATIONS

Un espace de liberté pour la Dranse

Le tracé de la rivière a été de plus en plus contraint depuis les années 50. Aujourd'hui, la Dranse doit retrouver son espace de liberté et sa présentation en tresse. Deux années de travaux sont lancées.

Démarrés en février 2022, ils s'étalent sur 4,5 km et sont réalisés en deux phases. La première (du pont de la Douceur au pont de la Dranse, soit 2 km) s'achève ce début d'année. 9,7 hectares sont ainsi restaurés et un bras secondaire de la rivière (sur 870 m) est créé. La seconde phase démarre pour restaurer 9,8 ha jusqu'au Delta de Dranse et créer un bras secondaire de 540 mètres.

FAIRE FACE AUX INONDATIONS

Les travaux consistent aussi à rétablir le transport sédimentaire, supprimer les plantes envahissantes (comme la renouée du Japon), végétaliser les bords et restaurer les berges. Un système d'endiguement est créé afin de faire face aux inondations des



locaux de l'association APEI (Association de parents d'enfants en situation de handicap intellectuel et cognitif). D'autres infrastructures seront, elles aussi, protégées contre les crues lors de la seconde phase (camping de Publier). Les travaux, coordonnés par le SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), sont mis en œuvre et suivis par Thonon Agglomération.



L'ACTU DES RÉSEAUX

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ QUI VOUS A MOBILISÉS DERNIÈREMENT

f Ouverture de la R'Mize
C'était le 28 octobre dernier et l'événement a été largement relayé et unanimement salué dans tout le Chablais. Depuis, la nouvelle ressourcerie est en permanence animée : tri et réparation des objets récupérés en déchetterie, ateliers cuisine, informatique... Découvrez son activité et ses rendez-vous sur larmize.com



in Agent d'exploitation et technicien eau et assainissement, assistant administratif, chargé de mission dans les domaines de l'environnement et de la transition... **Thonon Agglomération recrute tout au long de l'année.** Vous recherchez un emploi de proximité au service du territoire et de ses habitants ? Consultez nos annonces sur notre page LinkedIn ou sur notre site thononagglomeration.ch



▶ Plan local d'urbanisme intercommunal
De quoi s'agit-il ? Quels sont les enjeux ? Pourquoi participer ? Pour le savoir, prenez quelques instants pour regarder la vidéo de présentation de cette démarche sur notre page YouTube. Envie d'aller plus loin ? Vous pouvez aussi revoir la réunion publique qui s'était déroulée en décembre dernier à Thonon-les-Bains (lire aussi p.6).



► DESTINATION LÉMAN

De nouveaux locaux à Yvoire



Le public et les visiteurs continueront à être accueillis au sein du Bureau d'information touristique*, situé à proximité immédiate, au rez-de-chaussée de la mairie d'Yvoire.



Pour mieux accueillir les professionnels du tourisme et les activités administratives de l'office de tourisme intercommunal, de nouveaux locaux sont en cours de création au sein de l'ancienne poste, située à l'entrée de la cité médiévale, à côté de la mairie. Une salle de réunion de 20 places va notamment être créée, ainsi qu'un espace dédié principalement à l'accueil des tours opérateurs ou autres acteurs professionnels du tourisme. Le chantier, qui a débuté en décembre, devrait être terminé à l'automne 2023.

Le coût prévisionnel des travaux, financés par Thonon Agglomération, s'élève à 370 550 € HT. Le Département de la Haute-Savoie participera à hauteur de 121 542 € dans le cadre du Plan Tourisme.

*Pour l'accueil du public, l'Oti Destination Léman coordonne et anime 3 bureaux d'information touristique permanents, à Yvoire, Douvaine et Sciez.

► JEUNESSE

LE BIJ DEVIENT INFO JEUNES !

Le Bureau Information Jeunesse, centre d'information et de documentation des 15-30 ans, s'offre une nouvelle identité pour 2023 et devient **Info Jeunes**. Avec cette marque nationale qui regroupe l'ensemble des 1 300 structures ressources pour les jeunes en France labélisées par l'État, ce service gagne en visibilité et en notoriété. Nouveau nom, nouveau logo et toujours plus d'infos pour accompagner les jeunes de l'agglomération et les inviter à "explorer les possibles !"

3 SITES pour vous accueillir

À BONS-EN-CHABLAIS

Le Méli-Mélo, 178 avenue de la Gare
04 50 35 16 74

À DOUVAINE

Espace associatif culturel
avenue du Stade - 04 50 35 62 29

À THONON-LES-BAINS

8 avenue Saint-François-de-Sales
04 50 26 22 23



ENVIE D'AILLEURS ?

Vous avez entre 16 et 25 ans et vous avez un projet à l'étranger ?

Obtenez une bourse pour le réaliser ! Sans condition de diplôme, ni de niveau de langue, cette bourse peut aller jusqu'à 1 000 € pour un projet individuel et 3 000 € pour un projet collectif. Pour y prétendre, déposez votre dossier avant le 26 mai 2023 !



Renseignements et retrait des dossiers dans l'une des antennes ou directement sur thononagallo.fr ou bij@thononagallo.fr



INSTANTANÉ



ANTENNE DE JUSTICE À THONON-LES-BAINS, TOUJOURS PLUS PROCHE DE VOUS

L'antenne de justice et du droit a fêté ses 20 ans en 2022. Déjà deux décennies que ce service de proximité, gratuit et confidentiel, vous renseigne sur vos droits et devoirs (juristes, Défenseur des droits, notaire, etc.) et vous propose l'aide de conciliateurs pour les litiges au quotidien. Il offre aussi un suivi de proximité aux personnes convoquées par la justice et propose une aide aux victimes. Depuis sa création, l'antenne de justice et du droit s'est étoffée : elle compte quatre agents à plein temps et 26 intervenants dans 10 domaines différents. Et elle se déplace ! Déjà une année qu'un juriste va à votre rencontre dans de nombreuses communes parmi les 62 communes du Chablais. Acteur-clé du territoire, elle mène aussi des actions de sensibilisation sur la citoyenneté et les droits auprès des élèves. Cette année, en collaboration avec le SIAC (Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais), un juriste sensibilisera, dans les écoles, aux droits et devoirs environnementaux du citoyen. **Plus d'informations : www.thononagglo.fr**

COVOITURAGE

Jusqu'à 4€ offerts sur vos trajets en direction ou en provenance du Genevois Français



Jusqu'à la fin de cette année 2023, tous les trajets de covoiturages réalisés depuis ou vers le Genevois français (agglomération de Thonon comprise) et déclarés sur l'une des 3 plateformes partenaires (Klaxit, BlaBlaCar Daily ou Karos), sont à nouveau financés pour les conducteurs et les passagers. Le montant de l'incitation financière est calculé en fonction de l'origine et de la destination. Cette opération est financée par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Toutes les infos sur www.covoiturage-leman.org

Broyage des branchages à domicile

Mettez de côté vos branchages les plus encombrants, plutôt que de les déposer en déchetterie : ce printemps, une équipe pourra se déplacer à votre domicile pour en assurer le broyage. Ce service saisonnier est gratuit, et assuré dans les 25 communes de l'agglomération. Ouverture des inscriptions dès la fin de cet hiver sur le site thononagglo.fr



Compostage collectif

L'installation de sites se poursuit dans l'agglomération, au sein des établissements scolaires mais aussi en pied d'immeuble : depuis l'automne dernier, avec le concours de Léman Habitat, les foyers de la résidence Les Charmilles à Thonon-les-Bains ont ainsi la possibilité d'y déposer les déchets biodégradables. Vous souhaitez développer vous aussi cette pratique dans votre immeuble ou résidence ? Contactez-nous : service prévention et gestion des déchets
Tél. 04 50 31 25 00



MA POUBELLE *Des solutions nouvelles pour l'alléger !*



75 % DES ORDURES COLLECTÉES
DANS L'AGGLOMÉRATION
POURRAIENT ÊTRE VALORISÉES
AUTREMENT QUE PAR INCINÉRATION »



En 2021, chaque habitant de l'agglomération a produit encore plus de 232 kg d'ordures ménagères par an: c'est près de 10 kg de plus que la moyenne régionale! Et d'ici 2030, l'objectif pour chaque rhônalpin est encore de baisser sa production à 214 kg. Ça vous semble difficile? Ça ne devrait pas! Car 75% de nos ordures ménagères pourraient en réalité être valorisées autrement que par incinération.



Portée par les réglementations nationales, l'agglomération accélère le pas pour vous accompagner au quotidien. **Suivez le guide et découvrez peu à peu de nouvelles solutions à la portée de tous!**

Cet été, le service Prévention et gestion des déchets de Thonon Agglomération a réalisé une "caractérisation de nos poubelles": une équipe s'est rendue une semaine durant à l'usine d'incinération à Thonon-les-Bains et a étudié ce que nous jetions, notamment pour déterminer la part de biodéchets. Résultat, nous sommes dans la moyenne nationale: la valorisation matière reste encore possible pour alléger notre poubelle. Elle déborde... de solutions!



75% DU CONTENU DES POUBELLES ARRIVANT À L'USINE D'INCINÉRATION PEUT ÊTRE VALORISÉ AUTREMENT!
avant les nouvelles consignes de tri



LES SOLUTIONS EXISTENT DÉJÀ!

1 Le tri devient *plus simple*



Faites-vous partie des 4 Français sur 5 qui expriment des doutes au moment de trier leurs emballages ?

D'après Citeo – organisme à mission créé par les entreprises de la grande distribution et de la consommation –, les emballages plastiques, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt, le sac plastique, etc. constituent les erreurs de tri les plus fréquentes et ce, même chez les personnes qui trient avec vigilance. Aujourd'hui, le doute est levé. Avec la simplification du geste de tri, tous les emballages et papiers, sans exception (jusqu'aux capsules de café), se déposent dans les bacs ou conteneurs jaunes. Quels bénéfices ? Pour vous, un geste de tri quotidien facilité. Pour la collectivité, moins d'erreurs dans le bac ou conteneur jaune, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous.

« DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023 TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS, SANS EXCEPTION, SE DÉPOSENT DANS LES BACS OU CONTENEURS JAUNES. »



LA COLLECTE : DE DÉCHETS EN 2021

21 587 tonnes d'ordures ménagères

18 882 tonnes de déchets en déchetteries

Dépôts des professionnels compris - hors SERTE, hors gravats et déchets chimiques

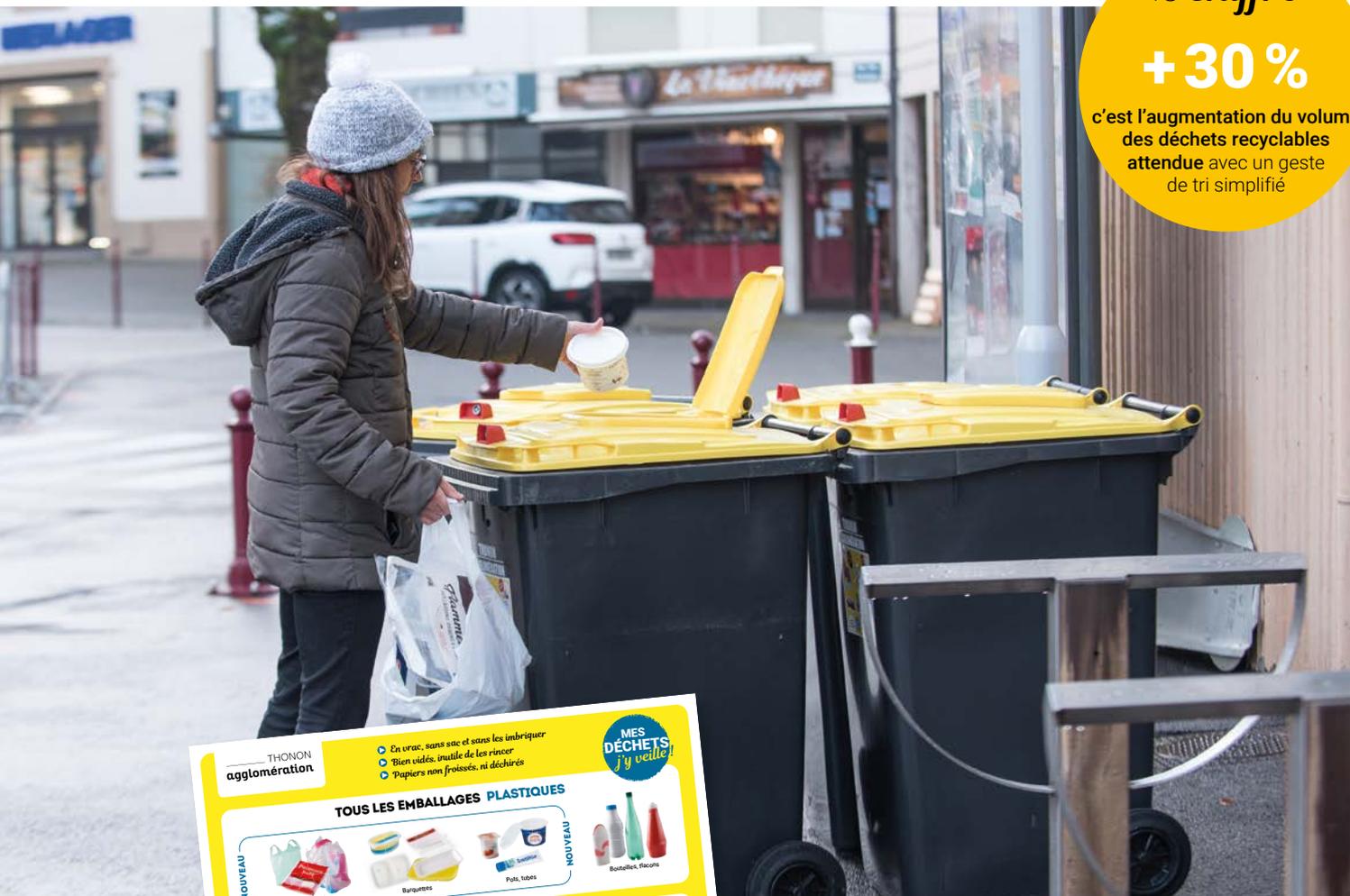
7 967 tonnes d'emballages, papier et verre recyclables

359 tonnes de textiles usagés

le **chiffre**

+30%

c'est l'augmentation du volume des déchets recyclables attendue avec un geste de tri simplifié



THONON
agglomération

- En vase, sans sac et sans les imbriquer
- Bien vidés, inutile de les rincer
- Papiers non froissés, ni déchirés

MES DÉCHETS J'y veille!

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES

NOUVEAU Sacs, sachets, films

Barquettes

NOUVEAU Papiers, tubes

Bouteilles, flacons

EMBALLAGES CARTONNETTES

Briques alimentaires, cartonnettes

EMBALLAGES MÉTAL

Conserves, canettes, petits métaux

TOUS LES PAPIERS

Journaux, magazines, enveloppes

NE PAS DÉPOSER

Polystyrène, objets plastiques (cannes, brosses à dents...)

Cartons bruns

Étiquettes, mouchoirs, cordons

CITEO

UNE QUESTION ? 04 50 31 25 00 WWW.THONONAGGLO.FR

« AVEC PLUS DE TRI, DANS LES COMMUNES OÙ LA COLLECTE S'EFFECTUE EN ESPACE-TRI, **LES FRÉQUENCES DE COLLECTES SONT RENFORCÉES.** »

EMBALLAGES ET PAPIERS DANS LE JAUNE : LA MÊME RÈGLE POUR TOUS

Un seul geste et une seule couleur : le tri dans le conteneur jaune. **Dans les communes autres que Thonon-les-Bains**, les couvercles des conteneurs bleus qui contenaient uniquement le papier sont donc progressivement remplacés par des couvercles jaunes. Aux espaces-tri, vous n'avez ou n'aurez donc plus que deux couleurs : le jaune et le vert. La collecte du verre s'effectuant en effet de façon séparée et toujours dans le conteneur vert.

UNE AMÉLIORATION DE + 3 KG

La simplification du tri a déjà été mise en place dans un grand nombre de territoires en France. Un geste de tri qui nécessite moins de questions est un geste de tri plus systématique, et cela représente + 3 kg d'emballages par an et par habitant.



MAIS OÙ VONT LES DÉCHETS RECYCLABLES ?

Sur le territoire, ils étaient acheminés au centre de tri Ortec Environnement, situé dans la zone d'activités économiques intercommunale de Vongy à Thonon-les-Bains. Ils y étaient triés et conditionnés puis transportés ensuite vers les filières de recyclage. Mais depuis janvier 2023, **la chaîne du tri est organisée différemment**. La simplification du tri permet de développer le recyclage des emballages en plastique, autres que les flacons et bouteilles, dont le recyclage est pérenne. En effet, avec des volumes plus importants, les entreprises disposent de matière suffisante pour expérimenter des process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage.

SE REGROUPER POUR PLUS DE PERFORMANCE

Dès 2017, année de sa création, Thonon Agglomération s'est impliquée dans la définition des moyens nécessaires à la mise en place de cette évolution. Elle avait participé à une étude départementale (Savoie et Haute-Savoie) sur le tri et ses fonctions. Cette analyse avait permis aux collectivités de la Haute-Savoie et du syndicat SIVALOR d'envisager de travailler ensemble sur la gestion des collectes sélectives. En juin 2018, les 11 collectivités de Haute-Savoie et d'une partie de l'Ain ont décidé de former un groupement pour la passation et le suivi des prestations de tri : transfert, transport et gestion du tri pour une durée de 10 ans.

Ce groupement a donné lieu à la **construction d'un nouveau centre de tri**, nommé Éco-Pôle, confiée à la société Excoffier à Chêne-en-Semine, dans la région bellegardienne. L'entreprise Excoffier aura aussi la gestion des **quais de transfert**. Sur Thonon Agglomération, cet aménagement et cette gestion ont été confiés par sous-traitance à l'entreprise Ortec, sur l'actuel centre de tri à Thonon-les-Bains. Enfin, de nouveaux contrats vont être négociés entre cette année et l'année prochaine pour la reprise des différents matériaux recyclables. Deux critères essentiels permettront le choix des nouveaux exploitants : le prix et le lieu de recyclage final, afin de limiter le transport routier et d'avoir une activité transparente. Les déchets sont recyclés très majoritairement en France et en Europe.



UN NOUVEAU CENTRE DE TRI

Situé à Chêne en Semine, l'Éco-Pôle s'étendra sur 7 hectares et dans quatre bâtiments, et assurera le tri de 46 000 tonnes de déchets ménagers par an. L'investissement est réalisé par le groupe Excoffier, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie.



Le nouveau centre aura une capacité de traitement de 15 tonnes d'emballages ménagers par heure.

LE TRI ET LE RECYCLAGE, NÉCESSITÉS DE PRÉSERVATION ET DE MAÎTRISE DES COÛTS

En permettant davantage de tri, on développe le recyclage et donc on économise naturellement les ressources premières, nécessaires à toute nouvelle fabrication. En limitant cette extraction (eau, énergies, sols, biomasse, minerais), on limite aussi notre empreinte carbone... et on limite la pollution atmosphérique engendrée par l'incinération. Enfin, les coûts d'incinération ainsi évités viendront compenser partiellement les coûts supplémentaires engendrés par l'augmentation des matières triées (collecte et tri).

« COLLECTER ET TRAITER DES EMBALLAGES COÛTE 4 FOIS MOINS CHER QUE POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES »



2 On retire *les biodéchets*

Le trognon de pomme, les épluchures de légumes et de fruits mais aussi les restes de plats ou de sandwich... Dès que nous consommons de la nourriture, nous produisons des biodéchets. Nous sommes donc des producteurs quotidiens ! Et les faits sont têtus puisque 26 % de notre poubelle est composée par ces déchets. Or la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) de février 2022 souhaite le retour au sol de la matière organique. Tout comme elle souhaite extraire du circuit "collecte, transport et incinération" les matières au potentiel recyclable, elle agit pour une valorisation des produits constitués à 70 % d'eau et dont la combustion est malheureuse au regard de sa valeur agronomique.



DES SOLUTIONS DÈS 2024

Ainsi, la loi oblige les collectivités à proposer une solution de tri à la source des biodéchets, pour tous les ménages, d'ici un an. Thonon Agglomération a donc déjà engagé une démarche pour permettre la valorisation de leurs matières. Avec l'accompagnement d'un bureau d'études, le diagnostic a été effectué au printemps 2022, comprenant la caractérisation de la poubelle, révélant ce que nous jetons au quotidien. Cette caractérisation révèle que plus de 19 kg de biodéchets par an et par habitant seraient mobilisables.

Des expérimentations vont débuter d'ici à cet été. L'objectif sera de **permettre à chacun de déposer ses biodéchets ailleurs que dans sa poubelle d'ordures ménagères afin de les valoriser par compostage (individuel, collectif...) ou par méthanisation.**

UN GESTE (ÉCO)LOGIQUE

Sortir ces biodéchets de nos poubelles est un geste (éco)logique, puisque l'idée est de **ramener au sol la matière organique, soit l'eau et la vie qu'elle contient, plutôt que de la brûler.** En agriculture, la teneur en matière organique d'un sol (carbone et azote, principalement) est une des conditions nécessaires pour pouvoir y produire de la nourriture. Pour vous, retirer les biodéchets c'est une poubelle plus légère, ne dégageant plus d'odeurs et ne risquant pas de produire un liquide dû à la fermentation qui traverse systématiquement le sac.

3 Regrouper, *c'est alléger!*



La multiplication des espaces-tri favorise les bons résultats de la collecte sélective. Ce sont les communes qui en assurent l'entretien. Le respect de leur propreté est essentiel pour le confort de tous !

Afin de vous permettre d'alléger votre poubelle efficacement, Thonon Agglomération poursuit le déploiement des points d'apport volontaire. Ce sont des plateformes, nommées "espaces-tri", accueillant des conteneurs pour les ordures ménagères en plus de ceux pour les déchets recyclables. Ces points sont déjà déployés à Sciez, Douvaine, Ballaison, Loisin et Veigy-Foncenex avec des résultats très positifs. En effet, les volumes de déchets recyclages collectés ont marqué une nette progression (+30% pour les emballages par exemple), tandis que le tonnage d'ordures ménagères s'est orienté à la baisse. Au printemps 2023, les habitants d'Yvoire, Nernier et Chens-sur-Léman seront concernés à leur tour (les études se finalisent pour Messery, Excenevex, Massongy, Fessy, Brenthonne et Bons-en-Chablais). En plus de ces bons résultats pour la collecte, ce dispositif permet de maîtriser les coûts de collecte. En effet, si les investissements pour l'installation des conteneurs et l'aménagement sont onéreux, ils sont amortis rapidement grâce à la réduction des coûts de collecte que cela engendre et à la hausse des déchets recyclables collectés. Enfin, la suppression de la collecte en porte-à-porte est une bonne nouvelle pour les rippers dont le métier reste encore très accidentogène et qui bénéficient de reconversions professionnelles dans le même secteur d'activité.



À partir de mars 2023, les habitants de Chens-sur-Léman, Nernier et Yvoire déposeront à leur tour leurs ordures ménagères aux espaces-tri, et les collectes en porte-à-porte ne seront plus assurées.



Avec La R'Mize ne jetons plus, *déposons!*

La R'mize a ouvert ses portes cet automne. Projet porté par 7 associations du Chablais de l'économie sociale et solidaire et par les trois intercommunalités (Thonon Agglomération, communautés de communes Pays d'Évian – Vallée d'Abondance et du Haut-Chablais), cette ressourcerie est un lieu de réemploi, de valorisation et de promotion des valeurs de l'économie circulaire, sociale et solidaire.

Sur ses 1 500m², vous y trouverez une fabrique au sein de laquelle les objets collectés sont réparés, nettoyés et valorisés, une boutique où vous pourrez acquérir les objets utiles à votre quotidien et un tiers-lieu où la collaboration et le "faire par soi-même" guident la ressourcerie dans sa conception, sa programmation et son offre de restauration.

Horaires de la boutique : mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 18h (fermée le lundi, jeudi et dimanche)



**POUR DÉPOSER
VOS OBJETS
EN DÉCHETTERIE**

- Bons-en-Chablais : le lundi de 9h30 à 17h
- Douvaine : le vendredi de 9h15 à 17h
- Thonon-les-Bains : le mercredi de 9h15 à 17h



Mieux encore, *allégez dès l'acte d'achat !*

Si le tri est indispensable, il n'est que le dernier maillon de la chaîne. Au tout début, notre acte d'achat doit être maîtrisé. En effet, aujourd'hui si les consignes sont simplifiées, notre vigilance, quant à elle, doit être mobilisée pour éviter au maximum les emballages ou même achats superflus. **La non-production de déchets reste la priorité principale !**



© Hugo Clément



QUESTIONS À... JOSEPH DÉAGE

VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE LA POLITIQUE
DE LA PRÉVENTION DU TRI, DE LA COLLECTE
ET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

OUÛ EN SOMMES-NOUS DE NOS DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE ?

Notre territoire, au niveau de vie élevé, produit beaucoup de déchets. Cela a un coût environnemental et financier. Nous devons continuer et accentuer nos efforts pour les réduire et nous inscrire dans un mouvement circulaire où le réemploi devient la norme. Des solutions existent et de nouvelles se développent.

COMMENT PEUT-ON RÉDUIRE LES VOLUMES ?

La simplification du tri, c'est la fin des interrogations quotidiennes : tous les emballages et tous les papiers vont dans un même bac pour les 25 communes de l'agglomération (à Thonon-les-Bains, le dépôt groupé des emballages et du papier était déjà en place). L'apport de ces matières en grande quantité permettra d'augmenter le recyclage et de développer de nouvelles filières pour les matériaux plus complexes.

Par ailleurs, notre poubelle d'ordures ménagères est composée en grande partie de "biodéchets" comme les épluchures de fruits et légumes. Ils quitteront la poubelle en 2024. L'étude en cours montre que nous pouvons à ce titre encore développer le compostage individuel et collectif. Cette année, une zone test va être définie pour évaluer les solutions envisagées pour leur tri à la source.

LES DÉPÔTS EN DÉCHETTERIES SONT TRÈS (TROP) IMPORTANTES, QUE FAIRE POUR LES LIMITER ?

Nous travaillons sur 3 axes complémentaires. Le réemploi tout d'abord. La R'mize a ouvert ses portes l'automne dernier. Elle doit permettre de détourner 200 tonnes d'objets par année. Les premiers chiffres sont très encourageants. Cependant, cela constitue une faible partie de ce que nous collectons en une année.

De même, pour les encombrants, nous avons signé quatre nouvelles conventions avec deux éco-organismes. L'objectif est le même pour ces deux filières : développer la réparation et le recyclage en vue du réemploi, favoriser la valorisation matière et faire prendre en charge le coût de collecte et de traitement par les entreprises qui mettent sur le marché les produits. À la fin du premier trimestre, le mobilier de jardin, les articles de bricolage et les jouets seront récupérés par Eco-mobilier dans certaines déchetteries. Les articles de bricolage et de jardinage dits thermiques et les articles de sport et de loisirs seront quant à eux récupérés par Ecologic. En travaillant avec ces éco-organismes, nous réduisons le coût de traitement de ces déchets.

Enfin, si nous voulons maîtriser les coûts et les volumes, il est important d'actionner d'autres leviers. Ainsi, le contrôle d'accès en déchetteries va être renforcé (barrières...). Cette mesure incitera les professionnels à déposer leurs déchets dans d'autres déchetteries dédiées, privées, et aux particuliers d'optimiser leurs apports. Dans les territoires où ce contrôle s'effectue, les volumes collectés ont diminué de 20 % sans pour autant finir en forêt.

ALIMENTATION

Consommer bio et local au même prix ? Les paris sont pris !

Thonon Agglomération a lancé un défi à une vingtaine de foyers du territoire : manger plus sainement et équilibré en introduisant des produits bio et/ou locaux, sans augmenter leur budget ! Pour relever ce *Défi Foyers à Alimentation Positive*, les familles sont accompagnées par l'organisme ADABio et deux structures relais sur le territoire.

25 % du budget des ménages était consacré à l'alimentation il y a 50 ans ; aujourd'hui, et malgré l'inflation, c'est 12 %. La composition des paniers a donc changé. La viande, les fruits, les légumes, les pains et céréales, entre autres, progressent moins vite pour laisser place aux produits transformés et aux plats préparés.

DES ATELIERS ET UN SUIVI DU BUDGET

Le Défi Foyers à Alimentation positive a été lancé dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (voir encadré), grâce aux deux structures relais qui ont accepté d'animer le défi avec l'ADABio : la MJC du Chablais à Douvaine et le Foyer Culturel de Sciez.

Une vingtaine de familles se sont portées volontaires. Jusqu'au printemps, ces dernières seront accompagnées pour progressivement adopter de nouvelles habitudes de consommation. Elles participeront notamment à des ateliers pédagogiques (visite d'une ferme bio, ateliers cuisine, jardinage ou compostage des déchets) et, au début et à la fin du défi, suivront leurs achats et les budgets associés grâce à un outil en ligne. Ils pourront ainsi évaluer si leur consommation bio et locale engendre le même coût !

DES HABITUDES CONSERVÉES,
UNE TRANSITION AMORCÉE

Marjorie Guegan, animatrice chez l'ADABio explique "ce défi a été mis en place pour la première fois en Auvergne-Rhône-Alpes en 2012 et partout en France depuis longtemps. Après avoir participé au défi,



nous observons que les familles conservent les nouvelles habitudes alimentaires, elles cuisinent plus, elles participent davantage au vivre-ensemble de leur commune, notamment sur les questions écologiques, elles poursuivent leur transition en s'emparant d'autres sujets de consommation et d'écologie (la cosmétique, etc.) et enfin elles diffusent ces nouvelles valeurs." Thonon Agglomération attend des retours sur cette expérience pour envisager des développements : a-t-il manqué des produits agricoles ? Les producteurs sont-ils trop éloignés les uns des autres ? Autant de réponses qui ne seront pas connues avant cet été. Les familles se retrouveront alors lors d'une soirée de clôture pour faire leur bilan et partager ensemble un moment convivial.



1 784 FOYERS
ONT PARTICIPÉ
À CE DÉFI
EN FRANCE
DEPUIS 2015



Projet Alimentaire Territorial (PAT) : produire et consommer local

Le projet de Thonon Agglomération a été labellisé en juin 2021 par le ministère de l'Agriculture. La démarche vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour de la thématique de l'agriculture et de l'alimentation. **Le Défi Foyers à Alimentation Positive s'inscrit pleinement dans cette démarche.**

Il alimentera la réflexion qui va être lancée début 2023 pour élaborer le PAT avec l'appui de bureaux d'études.

LYCÉE, GYMNASSE, PISCINE

Accueillir de nouveaux équipements

Entre la préservation de l'environnement et le nécessaire développement des communes, le site du Maisse, à Douvaine, offre l'équilibre nécessaire à l'accueil de ces nouvelles infrastructures.

Il était annoncé ! Le nouveau lycée construit par la Région Auvergne Rhône-Alpes s'installera à Douvaine. Le calendrier prévoit une mise en service progressive dès 2028.

Avant que les premières opérations ne puissent être lancées, Thonon Agglomération travaille à la mise en conformité de son document d'urbanisme afin de permettre l'acceptation du permis de construire qui devrait être déposé fin 2024. L'agglomération lancera la construction du gymnase et de la piscine en parallèle de celle du lycée.

ANTICIPER LE FONCTIONNEMENT D'UN QUARTIER

Accueillir de tels équipements est un projet d'envergure. L'anticipation est le maître mot dans ces aménagements. Le secteur du Maisse, à Douvaine, a en effet été choisi, du point de vue de sa localisation mais aussi des équipements déjà présents. "L'objectif de nos



documents d'urbanisme reste la modération foncière, c'est-à-dire l'utilisation raisonnée du foncier. Un site où sont déjà installés un stade, une MJC, un cinéma, une maison médicale et un collège, bénéficie d'infrastructures d'accueil, comme les stationnements ou la gare routière, intéressantes à mutualiser" souligne Christophe Songeon, Vice-Président, en charge de la Politique de l'aménagement du territoire, du cadre de vie et de la stratégie foncière. Une étude pré-opérationnelle a été lancée pour évaluer et concevoir le fonctionnement futur du site. En effet, les enjeux sont multiples, outre l'intégration de ces équipements structurants, c'est tout un quartier qui se dessine : aménagement des espaces publics, gestion de la circulation et des modes doux mais aussi gestion des transports scolaires, avec possibilité de mutualisation du stationnement, mutation de la zone pavillonnaire. Cette étude, lancée en septembre 2022, devrait aboutir à un schéma d'aménagement validé, après périodes de concertation, en 2024.



Les riverains et douvainois ont pu participer à l'automne dernier à une première réunion pour s'informer sur les implantations prévues pour les différents équipements, sur le projet de lycée et le planning prévisionnel de réalisation.

Qui fait quoi ?

LYCÉE

- 1700 élèves attendus, accueil progressif à partir de 2028
- Construit par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Foncier financé par Thonon Agglomération



PISCINE - GYMNASSE

- Construits en parallèle par Thonon Agglomération
- Foncier possédé par Thonon Agglomération
- Utilisation partagée (lycée, collège, groupes scolaires et associations)



► ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Faites-vous accompagner pour vos travaux !

Cet hiver, la réalisation d'économies d'énergie est plus que jamais au centre des préoccupations (financières, environnementales...) : le sujet est dans l'esprit de tous et chacun agit selon ses moyens. À l'échelle de votre habitation, des travaux de rénovation énergétique s'imposent, et vous avez besoin d'une aide technique et/ou financière ? **L'agglomération vous accompagne.**

DÉMARCHES EN LIGNE

Le service élargi pour Allinges, Ballaison, Chens-sur-Léman, Douvaine et Margencel

Faciliter vos échanges et démarches avec les services de l'agglomération et les services communaux : c'est l'objectif du portail numérique "Mes démarches", ouvert en 2021.

Côté agglomération, vous pouvez par exemple nous contacter via un formulaire dédié, payer en ligne vos factures d'eau et d'assainissement, faire une demande de composteur, déposer un dossier d'autorisation d'urbanisme, ou encore transmettre une candidature spontanée pour rejoindre les services communautaires. Cette plateforme est par ailleurs progressivement mise à la disposition des communes souhaitant elles aussi développer leurs services en ligne : depuis septembre 2022, vous pouvez échanger avec les mairies d'Allinges, Ballaison, Chens-sur-Léman, Douvaine et Margencel pour les démarches spécifiques que chacune peut offrir sur ce portail (formulaire de contact, liens pour la réalisation de démarches d'état civil, inscriptions aux services périscolaires...).

Comment accéder au portail Mes démarches ?

- depuis le site thononagflo.fr
- depuis le site internet de votre commune
- ou directement sur

<https://mesdemosches.thononagflo.fr>
Pour consulter les services de votre commune, sélectionnez ensuite son nom (menu déroulant à droite).

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ⁽¹⁾ : DES AIDES JUSQU'AU 1^{ER} AVRIL 2023

Elles concernent tous les logements de plus de 15 ans. Pour en bénéficier, ne tardez plus : ce dispositif, lancé en 2020, prendra fin en avril prochain. Il permet aux propriétaires de logement, sous conditions de ressources, de bénéficier d'un accompagnement gratuit et d'aides financières pour réaliser des travaux visant à réduire les charges de chauffage (isolation des murs, remplacement des menuiseries, changement du système de chauffage...). Des aides spécifiques peuvent aussi être attribuées si vous êtes propriétaire

baillieur d'un logement loué non meublé et à l'année. Selon les options de loyer envisagées, une simulation financière des aides mobilisables peut vous être proposée pour vous aider dans votre décision.

Toute demande de subventions doit être déposée avant le démarrage des travaux, qui doivent par ailleurs être réalisés par des professionnels et labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Infos : Tél. 04 56 48 00 11 ou par mail : contact@bonnin-demarchi.fr

HAUTE-SAVOIE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ⁽²⁾ : DES CONSEILLERS À VOS CÔTÉS



Haute-Savoie
Rénovation
Énergétique

Avec ce dispositif départemental, bénéficiez d'un accompagnement par des conseillers qui vous accueillent gratuitement dans 4 communes de l'agglomération (Thonon-les-Bains, Douvaine, Ballaison et Perrignier).

Des balades thermographiques sont par ailleurs proposées, à l'image de celle qui était organisée à Loisin fin janvier : à l'occasion d'une promenade à pied de nuit, les habitants d'un quartier peuvent visualiser les déperditions de chaleur de leur logement à l'aide d'une caméra infrarouge.



Infos : www.hsre.fr
Tél. 04 56 19 19 19
(appel gratuit)

⁽¹⁾ Dispositif financé avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), et des aides complémentaires du Département de la Haute-Savoie.

⁽²⁾ Service financé par la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Certificats d'économie d'énergie, le Département de la Haute-Savoie et Thonon Agglomération.

KARINE LUCHINI

“Créer, c’est se faire entendre”

Karine Luchini travaille avec les habitants des quartiers de Sainte-Hélène (Thonon-les-Bains) et des Bolliets (Douvaine) sur la création de films d’animation. **“J’habite : Mon quartier, la France, le monde” est un projet artistique qui permet à chacun de raconter son histoire.**

“J’ai grandi aux Bolliets, j’ai fait mes études à Paris puis j’ai vécu au Burkina Faso, puis dans plusieurs pays d’Asie, en Suisse, et finalement je reviens aux Bolliets”. Après 25 années à voyager, à enseigner les arts et à travailler comme designer, Karine Luchini décide de créer un centre culturel et artistique à la Vernaz : Aulps Arts Explorers qui propose des ateliers de création (sculpture, poterie, peinture, etc.) pour adultes et enfants de façon hebdomadaire et pendant les vacances scolaires mais aussi des événements, des expositions et des spectacles. La spécificité de ce centre tient à son bilinguisme (français/anglais) et à sa pédagogie qui repose sur le questionnement et l’expérience. “Je propose une démarche créative similaire à celle scientifique : je

fais, j’observe, j’ajuste, je tire un résultat. J’accompagne mes « eXplorers » (exploratrices et explorateurs) dans leur processus de recherche artistique jusqu’au résultat souhaité, selon leurs exigences. On collabore et on échange nos savoir-faire, on s’interroge. Je n’enseigne pas, je suis facilitatrice” explique Karine.

EXPÉRIMENTER POUR CRÉER

Cette pédagogie, elle l’utilisera aussi pour son projet *J’habite : mon quartier, la France, le monde* pour lequel Aulps Arts Explorers bénéficie d’un financement de Thonon Agglomération dans le cadre d’un appel à projet du Contrat de ville (lire ci-dessous). Douze binômes par quartier, composés d’un adulte et d’un enfant, créeront leur propre film d’animation avec un outil informatique simple (tablettes avec Stop Motion et IMovie). “Je souhaitais que chacun raconte son histoire en partant de son lieu de vie, avec ses propres images, qu’il parle de lui, qu’il fasse entendre ses intérêts”. Karine avoue que l’idée d’un tel atelier lui est venue en observant les ados proches d’elle “qui regardent énormément de vidéos, très courtes, des images très rapides. Mais ils ne connaissent pas le processus de fabrication, la source même



de la vidéo. Je veux qu’ils s’approprient ce processus créatif.”

LES HISTOIRES DE CHACUN

Les habitants sont les créateurs : du scénario, des personnages, des décors, etc. Karine les accompagne. De premiers ateliers ont déjà eu lieu en janvier, puis début février à Sainte-Hélène et aux Bolliets. Ils seront suivis de huit séances par quartier pendant les deux semaines de vacances. Karine espère que les films ainsi élaborés pourront être projetés en salle et – pourquoi pas – être proposés à Annecy dans le cadre du festival d’animation. “J’ai grandi dans un quartier qui m’a offert une ouverture à d’autres cultures, donné le goût du voyage et cette curiosité. J’ai hâte de découvrir ce que les eXplorers auront à dire. Je n’ai aucune idée du résultat. Tout repose sur les hommes et les femmes qui auront envie de (se) raconter.”

CONTRAT DE VILLE : LES MOYENS D’UNE POLITIQUE PUBLIQUE

Le Contrat de ville est un cadre pour l’action publique concertée de l’État, de Thonon Agglomération et des partenaires. L’objectif est de revaloriser les zones urbaines en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires. Conclu pour huit ans, ce contrat permet d’obtenir des financements et de mener des actions au sein des quartiers prioritaires de l’agglomération. Karine a reçu un financement dans ce cadre, son projet s’inscrivant dans l’une des priorités de ce contrat : la réduction de la fracture numérique.



OBJECTIF

12 BINÔMES

À SAINT-HÉLÈNE ET AUX BIOLLETS

POUR CRÉER

12 FILMS D’ANIMATION

DE

2 À 5 MINUTES

BRENTHONNE/BONS-EN-CHABLAIS

Optimiser la ressource en eau potable

Des travaux ont été engagés en décembre dernier sur la route de la Fiosette à Bons-en-Chablais, et concernent aussi les routes du Communal et de la Grotte.

Ces voies pourront être ponctuellement fermées à la circulation avec la mise en place de déviations. Ce chantier structurant vise principalement à **alimenter le réservoir d'eau potable du bas de la commune de Bons-en-Chablais, grâce au trop plein de la source de Gros Perrier à Brenthonne**. Environ 1 km de canalisations va être posé entre les deux

sites, et la conduite de distribution d'eau potable va être renouvelée, avec la reprise d'une cinquantaine de branchements desservant les habitations du hameau. À cette occasion, des travaux sont aussi réalisés sur le réseau d'assainissement collectif pour raccorder de nouvelles habitations.

Le chantier devrait durer jusqu'à juillet 2023. Son coût est estimé à environ 700 000 € HT ; ces travaux bénéficient de subventions du Département de la Haute-Savoie à hauteur de 40 % pour l'eau potable et 35% pour les eaux usées.



YVOIRE

Renouvellement de canalisations chemin de la Ruaz

La route menant au parking d'accès au bourg médiéval est en travaux depuis mi-janvier. La conduite d'eaux usées, très usagée sur cette portion de voie, va être renouvelée. La route reste barrée jusqu'au terme du chantier, pour une durée prévisionnelle de six semaines. Le coût des travaux s'élève à 126 000 € HT.

ALLINGES

LIMITER LA POLLUTION DU MILIEU NATUREL

Un nouveau chantier débutera à Noyer d'ici ce printemps pour permettre la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales. Les travaux, qui dureront six mois environ, seront menés sur la rue du Lavoir, le chemin de Leyriat, l'avenue de Lonnaz et la rue du Manoir. Une circulation alternée sera mise en place sur ces voies au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que des fermetures ponctuelles et la mise en place d'un parking temporaire pour les riverains du chemin de Leyriat. Le coût du chantier est estimé à 650 000 € HT.



BALLAISON

Des travaux coordonnés avec la commune sur la route des Voirons

Dès février, la commune de Ballaison va réaliser des travaux pour la création de trottoirs sur la route des Voirons, en direction de Bons-en-Chablais.

L'agglomération saisit cette opportunité pour créer un collecteur d'eaux pluviales, en lieu et place des fossés, et renouveler le réseau d'eau potable. Cet important chantier sera mené de l'entrée de Ballaison à l'intersection avec la rue du Grand Pré (direction les Crapons), et durera jusqu'au mois d'août. La circulation sera réglée par feux tricolores. Le coût total des travaux relevant de l'agglomération est d'environ 260 000 € HT.

DU 4/02 AU 11/03

ESPACE ENCHANTÉ

Expositions temporaires

À Yvoire - Domaine de Rovorée,
La Châtaignière

Ouverture les mercredis, samedis
et dimanches de 14h à 18h

Découvrez le travail des graveurs
de l'Atelier Genevois de Gravure
Contemporaine, en lien avec la nature
et le paysage.

Entrée libre

Plus d'infos sur <https://espace-e.org>



DU 1/04 AU 30/06

LE PRINTEMPS DES COQUELICOTS

Un événement tout public, pour
sensibiliser les habitants de toute
l'agglomération aux enjeux de la
transition écologique.



Ateliers, conférences,
initiations... seront
proposés d'avril à juin
dans les communes
du territoire. Un premier

temps fort à retenir : **les Folies**

**Végétales, qui accueilleront le Village des
Coquelicots au Port de Rives à Thonon-
les-Bains samedi 22 et dimanche 23 avril
2023.** Programme disponible courant
mars 2023 sur thononagglo.fr

17/04

FORUM JOBS D'ÉTÉ

Thonon-les-Bains - Espace Tully,
de 13h30 à 16h30

Save the date : l'édition 2023
est déjà programmée ! Les jeunes
auront la possibilité de consulter les
offres d'emploi, d'aller à la rencontre
des employeurs venus recruter et de
bénéficier de conseils personnalisés
pour optimiser leur candidature
et trouver un job cet été.

CHEMINS DE TRAVERSE

Billetterie : Maison des Arts du Léman Tél. 04 50 71 39 47

15 ET 16/03

HAMLET ET NOUS



Théâtre

15/03 à 20h à Sciez, Centre d'animation
16/03 à 20h à Allinges, Salle communale

Un théâtre d'objet de grand art où deux
frères, comédiens, présentent sur scène
le film qu'ils souhaitent réaliser : l'adaptation
cinématographique d'Hamlet de William
Shakespeare. Mais ils sont partagés
entre fiction et réalité.

24 ET 25/03

MADAME PYLINSKA ET LE SECRET DE CHOPIN



Théâtre

24/03 à 20h30 à Thonon-les-Bains,
Théâtre M. Novarina et 25/03 à 20h30
à Veigy-Foncenex, Salle du Damier

Un tendre récit autobiographique interprété
par Eric-Emmanuel Schmitt, accompagné
du pianiste à la réputation internationale,
Nicolas Stavy, contant le portrait doux
et comique de son étonnante professeure
de musique.

19/04

LOUISE JALLU QUARTET



Jazz

Fessy - Salle polyvalente, à 20h

La talentueuse bandonéoniste et
compositrice française, rend hommage
à l'icône incontestée du tango argentin,
Astor Piazzolla.

06 ET 07/05

THONON GAMING FEST

À Thonon-les-Bains – Maison des Sports

Un rendez-vous incontournable des
amoureux du jeu, de la culture geek, du
jeu vidéo et de l'esport, avec la présence
de personnalités sportives et esportives,
et la participation des associations
thononaises. En 2022, l'événement avait
réuni près de 800 joueurs !
Plus d'infos à venir
sur thonon-gaming-fest.fr



Retrouvez tous
les événements

organisés sur le territoire
de Thonon Agglomération sur

www.destination-leman.com
et facebook  [agendadestinationleman](https://www.facebook.com/agendadestinationleman)

THONON
agglomération

NOUVEAU

LE TRI

PLUS

SIMPLE



TOUS
les emballages
et les papiers
se trient dans
le **bac jaune** !

 www.thononagglo.fr

© I T E ©

